



## Elaborer son Document Unique conformément au décret du 5 Novembre 2001

### Objectifs

- Connaître les exigences du décret du 5 Novembre 2001
- Définir les étapes de la méthodologie
- Constituer le plan d'actions permettant de réaliser le document unique

### Contenu

#### 1. Identifier les obligations légales en matière de sécurité

- Les différents référentiels existants (OHSAS 18001 - UIC - ILO OSH 2001)
- Textes applicables en matière d'évaluation des risques
- Les finalités du décret du 5 Novembre 2001

#### 2. Etat des lieux de la sécurité en entreprise

- Les différents indicateurs : taux de fréquence et de gravité
- Leurs impacts sur la politique S&ST
- Les différents acteurs de la sécurité (externes et internes)
- Analyse de l'évolution des indicateurs sur plusieurs années

#### 3. Méthodologie d'évaluation des risques professionnels

- La réglementation applicable à l'évaluation des risques
- Différenciation des notions de dangers et de risques
- Les différents familles de dangers et de situations dangereuses
- Les différentes méthodologies d'évaluation des risques professionnels
- Cotation et hiérarchisation des risques

#### 4. Le plan d'actions découlant de l'EVRP

- La mise en oeuvre de ce plan d'actions : prévention et/ou protection
- La définition de son plan d'actions : planification et engagement de la direction
- Les informations à y mettre en oeuvre

### Contexte

Depuis la parution du décret du 5 Novembre 2001, les entreprises doivent réaliser l'évaluation des risques professionnels et constituer le «document unique d'évaluation des risques».

Ce « document unique » est un outil indispensable pour tout chef d'entreprise désireux mettre en oeuvre une politique de santé et sécurité au travail sans l'intégrer dans une démarche de certification.

**Des sanctions, allant de 1500 euros si le document unique n'est pas réalisé à 3000 euros en cas de récidive ainsi que 45000 euros et 3 ans d'emprisonnement en cas d'accidents, peuvent être prises à l'encontre du chef d'entreprise.**

### Méthode pédagogique

L'identification et l'utilisation des différents outils d'évaluation des risques professionnels se réalisent au travers de nombreux exercices et cas concrets. (analyse des TF et TG, critères et hiérarchisations des risques). Des supports vidéos de l'INRS viennent illustrer certains modules.

Les textes réglementaires concernant le document unique seront remis aux participants

<p><b>Public</b></p> <p>Toute personne chargée de la mise en oeuvre de la sécurité dans son entreprise : responsable qualité, maintenance, production, chef d'entreprise, responsable, animateur, chargé de sécurité</p>	<p><b>Durée : 1 jour</b></p> <p>14 Janvier 2008 12 Septembre 2008</p>	<p><b>Référence : SST1</b></p> <p><b>Tarif H.T. : 210 €</b></p>
--	---	---